



Évreux, le 22 février 2018

Téléprocédures Se protéger contre l'hameçonnage ou le phishing

Vous devez effectuer une demande de titre en utilisant les nouvelles téléprocédures, soyez vigilants.

De nombreux sites Internet proposent en effet d'effectuer ces démarches à votre place moyennant une contrepartie financière. Si certains sites accomplissent effectivement ces formalités, d'autres pratiquent l'hameçonnage (phishing) : piratage informatique dont le but est de récupérer un certain nombre d'informations personnelles vous concernant afin de vous soutirer de l'argent.

Ces techniques peuvent prendre la forme de courriels frauduleux, de SMS malveillants ou de spams vocaux.

Nous vous rappelons que **l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)** est le seul organisme habilité par l'État pour la délivrance des titres (identité, permis et certificat d'immatriculation) sur l'ensemble des territoires français. L'ensemble des procédures étant dématérialisé, l'ANTS contacte les usagers uniquement par mail ou par message dans l'espace dédié du compte ANTS.

Les données personnelles de l'utilisateur (état civil et coordonnées) sont sécurisées et conservées dans son compte ANTS accessible par lui seul.

Ci dessous quelques points d'attention à vérifier lorsque vous vous apprêtez à réaliser une démarche en ligne :

- vérifier l'adresse des sites officiels de l'administration française : ils doivent se terminer par **".gouv.fr" ou ".fr" et jamais par ".gouv.org" ou ".gouv.com"**. A noter qu'un site en ".fr" ne garantit pas obligatoirement qu'il s'agisse d'un site officiel et la société qui l'exploite peut ne pas être établie en France ;
- se renseigner d'abord auprès des sites officiels de l'administration française avant de passer une commande et de donner vos coordonnées de carte bancaire à un professionnel ;
- vérifier quelle société propose ce service et son sérieux en cliquant sur le lien suivant : <http://www.europe-consommateurs.eu/fr/quels-sont-vos-droits/achats-sur-internet/avant-la-commande/choisir-un-vendeur-sur-internet/>
- ne pas répondre aux messages frauduleux et ne pas les transférer. Il est préférable de les détruire ;
- ne pas rappeler les numéros indiqués (numéros surtaxés) ni compléter les formulaires joints.

Pour en savoir plus sur le principe du « hameçonnage » ou « filoutage » (phishing) dont le but est de récupérer des données personnelles sur Internet, vous pouvez consulter la fiche pratique de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Phishing-hameconnage-ou-filoutage>

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr